

APPEL A PROJETS

Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique

Éligibilité

Les structures éligibles à ce dispositif sont celles éligibles aux subventions de fonctionnement de la part territoriale ainsi que les collectivités territoriales ou leurs groupements. Les structures qui ne seraient pas éligibles au titre de la part territoriale peuvent cependant être partenaires des projets déposés (CAF, ...).

Publics visés

- Pour le dispositif « **Aisance aquatique** » : les enfants âgés de 4 à 6 ans, ne sachant pas nager (jusqu'à 10 ans pour les enfants en situation de handicap);
- Pour le dispositif « **J'apprends à nager** » : les enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager et résidant prioritairement au sein des zones carencées à savoir en QPV et ZRR (jusqu'à 14 ans pour les enfants en situation de handicap).

Période

Des grandes vacances 2020 à juin 2021

- Dispositif « Aisance aquatique », durant les temps scolaires, périscolaires ou extra-scolaires (soit tous les temps de l'enfant) ;
- Dispositif « J'apprends à nager », pendant les vacances scolaires, les week-ends ou lors des temps périscolaires.

Coût

Gratuité pour les enfants

Objectifs

- « Aisance aquatique » à destination des enfants âgés de 4 à 6 ans : compétences décrites dans les 3 paliers définissant le continuum de l'Aisance aquatique (décrits en annexe IV sur les modalités d'organisation).
- « J'apprends à nager » à destination des enfants âgés de 6 à 12 ans : réussite au test Sauv'Nage. (possibilité de participation à un second cycle selon conditions définies dans la note)

Date limite de dépôt des dossiers

Dépôt des dossiers au plus tard le **15 septembre** via <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>.

CODE de la subvention : **2450**

Obligation de joindre les pièces sollicitées, les bilans des dernières subventions accordées j'apprends à nager (cerfa 15059) ainsi que le procès verbal de la dernière AG. Pour les structures désireuses de proposer des actions selon les 2 types de publics visés, il vous faudra alors proposer 2 fiches projets spécifiques.

Pour plus d'informations

Note n°2020-DFT-03 relative à cet appel projet disponible sur le site de l'agence nationale du sport : https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/2020-06-10_ns_dft-03_pt2020_pst_aa-jan_vdef.pdf

Contact DGCOPPOP / Direction Culture Jeunesse et Sports de Guyane - roland.monjo@jcs.gouv.fr

Compte-tenu de la crise actuelle liée au COVID-19, les sessions organisées devront impérativement respecter les mesures sanitaires en vigueur.